

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 11  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

-----  
**N°20260427.D14**

**Objet : BUDGET PRIMITIF – S.A.A.D. – EXERCICE 2026 : ADOPTION.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et L23-12-1 et suivants  
Vu la délibération n°20260422.D13 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2025  
Vu la délibération n°20250402.D11 relative à l'affectation définitive des résultats comptables du Budget du SAAD

## EXPOSE

Le projet de budget primitif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour l'exercice 2026 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration s'équilibre globalement en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à la somme budgétaire de 150 000 euros.

Il comporte, suite à la délibération n°20250402.D11, l'affectation du résultat 2024.

### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Se prononce, chapitre par chapitre, sur le budget primitif du S.A.A.D pour l'exercice 2026,**

#### En section d'exploitation :

→ En dépenses :

012 Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	<b>100 000.00€</b>	pour : 8	contre : 0	abstention : 1
016 Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	<b>50 000.00€</b>	pour : 8	contre : 0	abstention : 1

→ En recettes :

017 Groupe 1 – Produits de la tarification	<b>7 456.00€</b>	pour : 8	contre : 0	abstention : 1
018 Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	<b>142 062.57€</b>	pour : 8	contre : 0	abstention : 1
019 Groupe 3 – Produits financiers et non encaissables	<b>323.66€</b>	pour : 8	contre : 0	abstention : 1

- **adopte le Budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour l'année 2026 selon les équilibres exposés et conformément aux résultats des votes réalisés en séance**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du C.C.A.S.,

  
Christine BOST

